

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de carte [sur ce lien](#)

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

CARTE PROFESSIONNELLE

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE – GESTION IMMOBILIERE - SYNDIC - MARCHAND DE LISTES - PRESTATIONS DE SERVICES - PRESTATIONS TOURISTIQUES

❖ POUR UNE MODIFICATION DE SITUATION

- ✓ Le formulaire de modification de carte complété et signé
- ✓ Copie de la pièce d'identité en cours de validité ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation)
- ✓ Copie de la carte professionnelle lorsque celle-ci a été délivrée par la préfecture

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :

- ✓ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

La modification concerne :

1 Le changement de : l'adresse de l'établissement principal, du siège social, la dénomination, la forme juridique, le changement du représentant légal,

- ✓ Un extrait du RCS datant de moins de 1 mois
- ✓ L'aptitude professionnelle en cas de changement de représentant légal
- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant ou
Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur
- ✓ Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
- ✓ Pour une société, 1 copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
et
copie de la pièce en cours de validité d'identité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital, pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal
- ✓ L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte

2 le changement de garant ou d'assureur :

- ✓ Attestation de garantie financière*, mise à jour, délivrée par l'organisme garant
- ✓ Attestation d'assurance*, mise à jour, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
- ✓ Pour une société, 1 copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
et
copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital, pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal

3 Une déclaration de non détention de fonds (pour l'activité de transaction) :

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier

*les attestations doivent porter la mention des activités concernées

- ✓ Une déclaration sur l'honneur qu'il n'est reçu ni détenu, directement ou indirectement des fonds, effets ou valeurs
 - ✓ Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
 - ✓ Pour une société, 1 copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
- et**
- copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital, pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal

4 Une déclaration de détention de fonds :

- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
 - ✓ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient
 - ✓ Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
 - ✓ Pour une société, 1 copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
- et**
- copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital, pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal

5 Une déclaration d'avenant à la garantie financière :

- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant avec copie de l'avenant le cas échéant
 - ✓ Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
 - ✓ Pour une société, 1 copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
- et**
- copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital, pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal

REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE 50€
Arrêté du 19 juin 2015

❖ DECLARATION N'ENTRAINANT PAS LA MODIFICATION DE LA CARTE

Concerne un avenant à la garantie financière (hors montant de la garantie) ou l'assurance contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle :

- ✓ Copie de l'avenant

Concerne la cessation de garantie financière :

- ✓ Restitution de la carte professionnelle

Concerne la suspension, l'expiration ou la dénonciation du contrat d'assurance :

- ✓ Restitution de la carte professionnelle

Concerne le changement du directeur de l'établissement principal ou du siège

- ✓ Les pièces de l'aptitude professionnelle, voir « pour une première demande »
- ✓ Copie d'une pièce d'identité

Concerne une ouverture d'établissement secondaire à la CCI

- ✓ Une liste des établissements secondaires indiquant l'adresse de chaque établissement et le cas échéant le nom commercial et/ou l'enseigne